



ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN SOPHROLOGIE

Je soussigné, **Anne-Marie TRIOLLE**, atteste que **Mme JACQUOT PREAUX Aline** a suivi la formation :

INTITULÉ : FORMATION EN SOPHROLOGIE

NATURE : Action d'acquisition de connaissances et de développement des compétences

OBJECTIFS :

- Intégrer les connaissances théoriques et les compétences techniques nécessaires à l'exercice professionnel de la sophrologie de façon à pouvoir l'appliquer auprès d'un public varié.
- Intégrer les bases méthodologiques des protocoles de la sophrologie afin de pouvoir conduire des séances de sophrologie auprès d'un public varié.
- Intégrer une posture éthique favorisant l'autonomisation et la responsabilité des personnes et des groupes de personnes accompagnés.
- Intégrer des capacités d'animateur de groupe de façon à acquérir une posture d'accompagnant de groupes d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de professionnels.
- Intégrer le concept d'adaptabilité central de la sophrologie afin de pouvoir le rétransmettre auprès des personnes et des groupes de personnes accompagnés, favorisant ainsi une plus grande adaptation dans les contextes de la vie personnelle, sociale ou professionnelle.
- Intégrer les compétences pédagogiques nécessaires à la transmission de la méthodologie de la sophrologie afin que les personnes accompagnées puissent avoir une pratique personnelle et autonome.
- Intégrer les fondamentaux de la relation d'accompagnement et d'aide pour pouvoir accompagner un public de particuliers et de professionnels lors de face à face individuels
- Être capable d'adapter la pratique de la sophrologie à la spécificité de son exercice professionnel et aux différents champs d'application de la sophrologie
- Intégrer les savoirs théoriques dans les cadres déontologiques, juridiques et fiscaux nécessaires à développer une activité professionnelle en sophrologie.

DATES ET LIEU : du 26/09/2015 au 10/09/2017 à Marseille

DURÉE :

344 heures présentes et 62 heures de stages professionnels : TOTAL : 406 heures

INTERVENANT : Anne-Marie TRIOLLE : Formatrice-Sophrologue

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS : Le processus d'évaluation de la formation a permis d'identifier les connaissances et les compétences suivantes :

Le Stagiaire a les connaissances et les capacités suivantes :			
A intégré les connaissances théoriques et les concepts nécessaires à la pratique professionnelle de la sophrologie dans le cadre de l'accompagnement de groupe et des personnes			2
Est capable d'animer des séances de Relaxation dynamiques			2
Est capable d'appliquer et d'adapter les protocoles sophrologiques à la réalité des groupes et des personnes accompagnés			2
A intégré les compétences pédagogiques nécessaires pour rétransmettre la méthodologie de façon à favoriser une pratique autonome des personnes			2
Est capable d'animer des cours individuels ou collectifs de sophrologie auprès des particuliers, des organisations et des collectivités.			2
RÉSULTAT : Le Stagiaire a satisfait le processus de validation des acquis de la formation professionnelle en sophrologie			
1 : Non acquis	2 : En cours d'acquisition	3 : Acquis	

Pour servir et faire valoir ce que de droit, fait à Marseille le 10/09/2017.

Anne-Marie TRIOLLE
Directrice Pédagogique